

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		13 079	-13 079	-0,00		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	47 049	31 103	15 946	0,01	14 444	0,01
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	33 123 594		33 123 594	28,27	33 123 594	28,45
Constructions	84 809 236	20 944 593	63 864 643	54,51	63 256 908	54,33
Installations techniques, matériel & outillage industriels	56 493	40 370	16 123	0,01	17 113	0,01
Autres immobilisations corporelles	11 274 184	6 268 771	5 005 412	4,27	5 277 253	4,53
Immobilisations en cours	885 800		885 800	0,76	1 331 867	1,14
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 590 000		4 590 000	3,92	51 000	0,04
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	784 517		784 517	0,67	585 517	0,50
Autres immobilisations financières	45 850		45 850	0,04	45 850	0,04
<b>TOTAL (I)</b>	<b>135 616 722</b>	<b>27 297 916</b>	<b>108 318 806</b>	<b>92,45</b>	<b>103 703 546</b>	<b>89,07</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	2 696 079	716 800	1 979 279	1,69	1 734 620	1,49
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	45 975		45 975	0,04	34 015	0,03
. Organismes sociaux	4 906		4 906	0,00	45 457	0,04
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	825 782		825 782	0,70	4 919 639	4,23
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	2 747 483		2 747 483	2,34	2 747 483	2,36
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 069 987		3 069 987	2,62	3 078 582	2,64
Charges constatées d'avance	176 489		176 489	0,15	160 285	0,14
<b>TOTAL (II)</b>	<b>9 566 701</b>	<b>716 800</b>	<b>8 849 901</b>	<b>7,55</b>	<b>12 720 081</b>	<b>10,93</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>145 183 424</b>	<b>28 014 716</b>	<b>117 168 707</b>	<b>100,00</b>	<b>116 423 626</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	118 287 265	100,95	118 287 265	101,60
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 687 175	4,85	5 687 175	4,88
Report à nouveau	-39 989 014	-34,12	-36 992 837	-31,76
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 182 365</b>	<b>-1,00</b>	<b>-2 996 178</b>	<b>-2,56</b>
Subventions d'investissement	8 592 692	7,33	8 221 649	7,06
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>91 395 752</b>	<b>78,00</b>	<b>92 207 074</b>	<b>79,20</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques	197 455	0,17	1 122 802	0,96
Provisions pour charges	6 786 136	5,79	6 151 261	5,28
<b>TOTAL (III)</b>	<b>6 983 591</b>	<b>5,96</b>	<b>7 274 063</b>	<b>6,25</b>
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	7 107 108	6,07	8 069 337	6,93
. Découverts, concours bancaires	6 159	0,01	444 572	0,38
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	339 134	0,29	341 130	0,29
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 192 462	1,87	1 869 139	1,61
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	539 247	0,46	700 635	0,60
. Organismes sociaux	6 208 438	5,30	4 275 952	3,67
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	20 274	0,02	23 459	0,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 351 542	2,01	1 218 267	1,05
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	25 000	0,02		
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>18 789 364</b>	<b>16,04</b>	<b>16 942 490</b>	<b>14,55</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>117 168 707</b>	<b>100,00</b>	<b>116 423 626</b>	<b>100,00</b>

## COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

Edité le 25/05/2022

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	13 003 435		13 003 435	100,00	11 935 554	100,00	1 067 881	8,95
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>13 003 435</b>		<b>13 003 435</b>	<b>100,00</b>	<b>11 935 554</b>	<b>100,00</b>	<b>1 067 881</b>	<b>8,95</b>
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			9 455 745	72,72	8 073 028	67,64	1 382 717	17,13
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			972 773	7,48	557 841	4,67	414 932	74,38
Autres produits			741 911	5,71	514 197	4,31	227 714	44,29
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>24 173 864</b>	<b>185,90</b>	<b>21 080 620</b>	<b>176,62</b>	<b>3 093 244</b>	<b>14,67</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			908	0,01			908	N/S
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			7 430 877	57,15	6 815 475	57,10	615 402	9,03
Impôts, taxes et versements assimilés			127 410	0,98	135 534	1,14	-8 124	-5,98
Salaires et traitements			7 798 605	59,97	7 342 558	61,52	456 047	6,21
Charges sociales			3 754 363	28,87	3 617 625	30,31	136 738	3,78
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 605 658	20,04	2 383 601	19,97	222 057	9,32
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			183 643	1,41	533 157	4,47	-349 514	-65,55
Dotations aux provisions pour risques et charges			654 301	5,03	459 590	3,85	194 711	42,37
Autres charges			111 258	0,86	34 662	0,29	76 596	220,98
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>22 667 024</b>	<b>174,32</b>	<b>21 322 203</b>	<b>178,64</b>	<b>1 344 821</b>	<b>6,31</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>1 506 841</b>	<b>11,59</b>	<b>-241 583</b>	<b>-2,01</b>	<b>1 748 424</b>	<b>723,74</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			2 810 425	21,61	2 474 287	20,73	336 138	13,59
Produits financiers de participations			7 304	0,06	173	0,00	7 131	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>7 304</b>	<b>0,06</b>	<b>173</b>	<b>0,00</b>	<b>7 131</b>	<b>N/S</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			137 815	1,06	507 380	4,25	-369 565	-72,83
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>137 815</b>	<b>1,06</b>	<b>507 380</b>	<b>4,25</b>	<b>-369 565</b>	<b>-72,83</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-130 511</b>	<b>-0,99</b>	<b>-507 207</b>	<b>-4,24</b>	<b>376 696</b>	<b>74,27</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-1 434 096</b>	<b>-11,02</b>	<b>-3 223 077</b>	<b>-26,99</b>	<b>1 788 981</b>	<b>55,51</b>

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	383 442	2,95	331 938	2,78	51 504	15,52
Produits exceptionnels sur opérations en capital	50 687	0,39	50 687	0,42		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>434 129</b>	<b>3,34</b>	<b>382 625</b>	<b>3,21</b>	<b>51 504</b>	<b>13,46</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	182 398	1,40	155 725	1,30	26 673	17,13
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>182 398</b>	<b>1,40</b>	<b>155 725</b>	<b>1,30</b>	<b>26 673</b>	<b>17,13</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>251 731</b>	<b>1,94</b>	<b>226 899</b>	<b>1,90</b>	<b>24 832</b>	<b>10,94</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>24 615 297</b>	<b>189,30</b>	<b>21 463 417</b>	<b>179,83</b>	<b>3 151 880</b>	<b>14,68</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>25 797 662</b>	<b>198,39</b>	<b>24 459 595</b>	<b>204,93</b>	<b>1 338 067</b>	<b>5,47</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-1 182 365</b>	<b>-9,08</b>	<b>-2 996 178</b>	<b>-25,09</b>	<b>1 813 813</b>	<b>60,54</b>
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**G.S.A. AUDIT**

Société de commissariat aux comptes  
Membre de la compagnie Régionale de Paris

**10, rue des Ternes  
75017 PARIS**

**ASSOCIATION CONSISTORIALE  
ISRAELITE DE PARIS**

(Association régie par la loi de 1905)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**ASSOCIATION CONSISTORIALE ISRAELITE DE PARIS**  
(Association régie par la loi de 1905)

Siège social :  
17, rue Saint-Georges  
75009 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION CONSISTORIALE ISRAELITE DE PARIS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondements de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe des comptes annuels relative à l'application de la directive comptable en matière de continuité d'exploitation. En particulier, cette note expose les conditions et hypothèses permettant l'application de cette directive, compte tenu notamment du passif exigible de l'association.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Nous portons notamment à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.4.2 de l'annexe relative aux actifs immobiliers expose les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire des biens immobiliers détenus par votre association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable retenue et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 2.5.2 relative aux provisions pour risques et charges précise la position de la société concernant certains litiges et contentieux et sous quelles conditions le principe de prudence est retenu.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2022

GSA AUDIT

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
Représenté par Mr Jean-Louis Guez

